



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance publique du
9 février 2022

SOMMAIRE

I. PREAMBULE

1. Présentation des membres nouvellement élus au Conseil Municipal des Enfants

II. URBANISME

1. Lancement de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

I. PREAMBULE

1. Présentation des membres nouvellement élu.e.s au Conseil Municipal des Enfants (CME)

Les élections du CME ont eu lieu en décembre dernier. Les élèves élu.e.s sont issu.e.s de l'école Jules Ferry. Elles.Ils sont venu.e.s se présenter aux membres du conseil municipal et échanger sur un projet un cours :

- Moyen terme parc à chiens pour leur besoin
- Moyen terme plus de poubelle cendrier de rue
- Court terme récolte pour des enfants dans les asso (restau du cœur)

Un projet d'illustration par peinture sur un transformateur EDF verra également le jour à partir de mars. Les enfants ont transmis leurs idées à un peintre professionnel autour de la nature, l'étang des Salines ou encore les animaux présents sur le village.



II. URBANISME

1. Lancement de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune de Colombier Saugnieu a été approuvé le 28 juin 2017, modifié le 26 février 2020 et mis à jour le 7 décembre 2021.

Après près de 5 ans d'utilisation, il est apparu que des évolutions du document d'urbanisme apparaissent nécessaires.

Les évolutions portent sur :

- les orientations d'aménagement et de programmation,
- le règlement (partie écrite et documents graphiques),
- le carnet des emplacements réservés,
- l'annexe relative aux secteurs de mixité sociale.

Une synthèse de ces éléments a été présentée lors du conseil municipal. Celle-ci est disponible en libre consultation à l'accueil de la mairie.

Délibération adoptée avec 5 ABSTENTION

III. INFORMATIONS DIVERSES

Don du sang : mardi 15 mars aux salles festives

Les éclairages publics autour de la place de Cholet sont éteints de façon provisoire, le temps de remettre de nouveaux lampadaires. L'éclairage des rues adjacentes est toujours bien en fonctionnement.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Où se situe le panneau d'affichage libre sur le hameau de colombier ?

Il est installé au niveau de l'ancienne Poste.

A la vue des nouvelles constructions qui se font autour de la boulangerie, le stationnement va être de plus en plus difficile. En sachant que nous manquons de commerces comme une autre épicerie ou un coiffeur, est-il possible de conserver le bâtiment de l'ancienne Poste pour faire des commerces ?

Sur la commune, nous imposons à chaque logement 2 places de parking, sauf pour les logements sociaux où la réglementation est différente.

Notre village n'a pas la taille requise pour qu'une nouvelle épicerie s'installe. Nous souhaiterions plutôt qu'à terme celle en place actuelle grandisse.

Vous trouverez tous les détails du débat, ainsi que les informations et les questions diverses sur les enregistrements vidéo et audio mises à votre disposition sur le site internet de la mairie.

Pierre MARMONIER
Maire de Colombier Saugnieu



